



Expérimenter de nouvelles formations sur l'agriculture numérique en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Sud
Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie
Destinataires : prestataires de formation
Date : 13 février 2023



1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 582 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel à innovation

Cet appel à innovation fait suite à différents travaux menés par VIVEA ces dernières années en lien avec la digitalisation de l'agriculture :

- Une **étude réalisée en 2020** par la délégation sud identifie les besoins en compétences des agriculteurs sur l'agriculture numérique (livrables en ligne).
- Une **journée sur l'agriculture numérique en mars 2022** a réuni environ 80 partenaires de VIVEA Sud et un évènement national sur la même thématique a été organisé en janvier 2022.
- VIVEA a inscrit comme **priorité 5 de son Plan Stratégique VIVEA 2021-2026** le déploiement des solutions digitales au sein des entreprises agricoles .

Par ailleurs, nous constatons aujourd'hui que **l'offre formation** sur cet axe reste encore **très limitée** (environ 50 formations sur le sud ouest sur 2 ans) . Pourtant, de nombreux projets et initiatives sur les territoires pour déployer des outils numériques existent mais ces projets intègrent rarement l'accompagnement du bénéficiaire final (l'agriculteur) via la formation professionnelle.

VIVEA est aussi parfois associé à des consortiums comme Occitanum qui contribuent au développement des outils numériques en agriculture ; or, notre ambition est de faire en sorte que l'agriculteur puisse réellement intégrer les outils numériques **avec autonomie et efficacité**.

Enfin, **plusieurs comités d'élus VIVEA des régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont identifié** dans leurs Plans de Développement de la Formation, **l'enjeu d'accompagner les contributeurs VIVEA** à mieux choisir leurs outils numériques, mieux les utiliser et mieux anticiper les impacts de ces outils digitaux sur le métier d'agriculteur.



Les étapes de la démarche Appel à innovation

La démarche se déroule en :

1- Une première étape de réponse à un appel à innovation qui définit l'architecture et les points clefs d'un dispositif de formation.

Les financements de VIVEA permettent d'intervenir seulement sur la formation.

A ce stade, les réponses attendues ne sont pas des actions finalisées mais des projets qui pourront être travaillés ensuite notamment dans le cadre de l'appui proposé par VIVEA. Il s'agira notamment de définir les objectifs d'acquisition de compétences visés par le dispositif et une première architecture du parcours de formation .

2- Une étape d'accompagnement collectif

Cet accompagnement s'appuiera sur l'expression de vos besoins pour réussir ces formations expérimentales et vous apportera des ressources sur le numérique, des échanges sur les différents projets, l'identification d'intervenants potentiels ...

Vous serez amené à rencontrer les autres porteurs de projet et des « experts » du numérique que VIVEA sollicitera. Cet accompagnement est financé par VIVEA .

3- Réalisation des formations construites dans le cadre de cet appel à innovation, prise en charge par VIVEA sous réserve du respect de notre appel d'offre permanent (lors des sessions d'instruction et selon un tarif plus favorable).

4- Un retour d'expériences et une évaluation des actions en fin de projet, avec une capitalisation . Celle-ci permettra de faire un retour sur l'ensemble des projets et de valoriser ces formations. Cette capitalisation sera effectuée par un consultant mandaté par VIVEA. L'objectif de la capitalisation est de favoriser une démultiplication des actions conduites dans le cadre de cet appel à innovation.

Périmètre géographique de l'appel à innovation

Les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie

2. Objectifs de l'appel à innovation

Objectif général

Il s'agit d'impulser le développement de nouvelles formations sur le thème de l'agriculture numérique. Les formations devront répondre aux besoins identifiés par VIVEA à savoir :

Axe 1 : Faire des choix raisonnés sur les solutions digitales les plus adaptées à son exploitation et anticiper les différents impacts

Des études de terrain ont montré que l'adoption d'outils numériques a des impacts sur l'organisation du travail, sur l'autonomie de décision, sur le rapport aux animaux pour les éleveurs ...

- Savoir définir ses besoins et évaluer les gains /impacts/ risques en terme économique mais également organisationnel / Bien faire définir le type de confort ou de gain en terme de production et d'organisation du travail que souhaite l'agriculteur : ce que je veux déléguer à l'outil, ce que je veux garder ; s'agit-il de diminuer mon temps de travail , de réduire les contraintes ?



- Pouvoir porter un regard critique sur les solutions proposées pour être acteur dans la relation fournisseur et faire les bons choix / Quelles solutions choisir ? par quoi commencer ? quelle est la solution la plus satisfaisante par rapport à mes besoins et mon investissement ? Maîtriser le vocabulaire utilisé par les fournisseurs ...
- Anticiper les impacts pour s'y préparer : au-delà de l'aspect économique; un des facteurs de réussite de l'adoption des outils numériques est que ces impacts soient anticipés et pensés en amont du choix des solutions numériques .

Axe 2 : Maîtriser l'usage des outils numériques et le traitement des données issues de ces outils

Au-delà de la prise en main des outils et des questions techniques relatives à son utilisation les besoins sont :

- Savoir sélectionner les informations issues de capteurs, du robot de traite, d'une console de guidage ...
- Savoir les utiliser, les analyser pour en faire des outils d'aide à la décision
- Redéfinir mon organisation, mon pilotage au regard de l'outil numérique et des données qui sont produites

Il pourra s'agir de **comprendre le fonctionnement des capteurs, réseaux de capteurs et objets connectés pour contribuer à l'élaboration de solutions numériques simples et bas coût** : apprendre à construire des outils numériques simples répondant à des usages immédiats .

Axe 3 : Appréhender les enjeux autour des données agricoles produites et utilisées en agriculture numérique afin de mieux les maîtriser

Cet enjeu concerne plutôt les responsables professionnels agricoles qui doivent prendre en compte la question de la donnée produite en agriculture, prendre conscience de sa valeur et de son utilisation.

Des formations spécifiques sur ce sujet pourraient être mises en place pour ces responsables agricoles et une sensibilisation des agriculteurs sur cet enjeu peut être intégrée sur les formations répondant aux enjeux précédents, notamment sur la problématique du consentement.

Objectifs opérationnels

A travers cet appel à innovation, les objectifs sont de :

- Inciter des prestataires de formation à expérimenter des formations sur l'agriculture numérique,
- Sélectionner 15 projets maximum (au total) sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine
- Evaluer et capitaliser les enseignements de ces projets expérimentaux pour pouvoir démultiplier l'offre ultérieurement .

3. Les propositions attendues

Innovations attendues

Les projets de formation présentés devront répondre au maximum aux attendus suivants :

- Adéquation aux thématiques de formation identifiées : cf partie 2



- Ciblage du public : la formation devra prendre en compte les besoins des agriculteurs, leur profil et leur expérience passée
- Dimension utile et concrète, appliquée aux exploitations, basée sur des exemples permettant de démystifier l'usage du numérique.

Public visé / bénéficiaires finaux

Tout agriculteur relevant de VIVEA à jour de ses cotisations quelles que soient les filières, les productions

Concernant l'axe 1- Faire des choix raisonnés sur les solutions digitales les plus adaptées à son exploitation et anticiper les différents impacts, les formations s'adressent à des personnes souhaitant adopter des solutions numériques

Concernant l'axe 2- Maitriser l'usage des outils numériques et le traitement des données issues de ces outils, les formations ciblent des agriculteurs qui sont déjà équipés de ces outils numériques .

Concernant l'axe 3-les enjeux autour des données agricoles, les formations s'adresseront plutôt à des responsables professionnels agricoles. Une sensibilisation courte pour les agriculteurs intégrée aux formations des axes 1 et 2 sera appréciée.

Durée minimum du parcours de formation : 7 heures

Période de réalisation des formations : de septembre 2023 à juin 2024 et dans le respect des conditions de l'Appel d'Offre Permanent de VIVEA

Nombre maximum d'action de formation : 3 maximum par prestataire de formation

Les critères de sélection des projets

Les projets de formation sélectionnés seront ceux qui :

- proposeront une offre de formation nouvelle entrant dans le champ et les thématiques définis au point 2
- répondront aux innovations attendues
- seront portés par un organisme qui s'engage dans l'ensemble de la démarche proposée (point 4 et signature de la Charte de partenariat).

Enfin, notre choix de sélection favorisera la diversité des initiatives, la diversité des répondants à l'appel à innovation. Nous souhaitons que ces formations « expérimentales » se réalisent sur les 2 Régions .

4. Modalités de suivi et accompagnement des projets

Accompagnement/engagement de VIVEA

VIVEA s'engage :



- A vous questionner sur vos besoins pour mettre en oeuvre la formation expérimentale,
- A réunir (visio ou présentiel) à 3 reprises l'ensemble des porteurs de projet associés à l'expérimentation, pour apporter des ressources, échanger sur les projets, leur avancée dans le cadre d'un appui collectif,
- A vous mettre en relation avec des experts de la thématique,
- A financer d'une manière incitative la mise en oeuvre des projets de formation,
- A valoriser et faire connaître les enseignements de l'expérimentation.

Modalités d'évaluation et de capitalisation

Le prestataire s'engage à partager avec VIVEA et le consultant « accompagnateur », tous les éléments de réalisation de la formation, d'évaluation des stagiaires, des scénarios pédagogiques .

Implication des prestataires de formation

Le prestataire s'engage à participer à l'ensemble des accompagnements proposés par VIVEA et à répondre à toute sollicitation pour l'évaluation prévue .

Ces engagements seront formalisés dans la charte de partenariat proposée à l'issue de la sélection.

5. Modalités de financement

Modalités d'achat et de prise en charge des formations

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par les comités régionaux VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel à innovation est fixé à **60 € TTC par heure/stagiaire**. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à **50€ TTC par heure/stagiaire**.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Modalités de conventionnement des projets sélectionnés

Les projets retenus dans le cadre de cet appel à innovation devront faire l'objet d'une demande de financement qui devra être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction, dans la priorité 5 «Déployer des solutions digitales» de l'appel d'offre permanent du comité Nouvelle-Aquitaine ou Occitanie en cochant l'appel d'offre spécifique intitulé «AAI Agriculture numérique ».



6. Modalités de réponses et de sélection des projets

Modalités et dossier de réponse

- ▶ Date butoir des réponses : 28 avril 2023
- ▶ Dossier et pièces à fournir : formulaire de réponse selon le modèle proposé en annexe
- ▶ Adresse mail d'envoi des réponses : contactsud@vivea.fr

Critères de sélection

- ▶ Thématique correspondant aux objectifs de l'appel à innovation
- ▶ Public adapté aux objectifs et suffisamment précisé
- ▶ La prise en compte des innovations attendues
- ▶ Cohérence des moyens mobilisés par rapport au projet (notamment avoir un interlocuteur identifié sur le projet)
- ▶ Respect des prix plafonds

Processus de sélection et calendrier

- ▶ Instance de sélection : comité technique VIVEA
- ▶ Publication de l'AAI : 13 février 2023
- ▶ Date limite de réponse : le 28/04/2023
- ▶ Date de sélection : le 24/05/2023
- ▶ Modalités et date de notification des réponses : réponse par mail le 25/05/2023

Pour en savoir plus sur cet appel à innovation, vous pouvez contacter :
Pour Nouvelle- Aquitaine : Valérie Lopez (v.lopez@vivea.fr 06 73 69 03 06)
Pour Occitanie : Laure Marty (l.marty@vivea.fr 06 75 66 48 62)
Ou votre conseiller VIVEA habituel



ANNEXE - Formulaire de réponse

A envoyer à

contactsud@vivea.fr ou

pour Nouvelle Aquitaine : Valérie Lopez v.lopez@vivea.fr

pour Occitanie : Laure Marty l.marty@vivea.fr

et votre conseiller VIVEA de votre département

Au plus tard le 28 avril 2023

1. Titre du projet

2. Identification de l'organisme

Nom :

Adresse :

Responsable juridique de la structure (Nom/fonction) :

Responsable du projet (Nom/mail/tel) :

3. Résumé du projet et de l'innovation proposée

Fait à :

le :

Nom, fonction et signature du représentant :

S'engage par la présente à réaliser l'ensemble des étapes du dispositif défini en page 2 de l'appel à innovation



La proposition

1. La motivation de la structure pour répondre à l'appel à innovation

2. Le groupe cible : comment allez-vous prendre en compte les besoins des agriculteurs, leur profil et leur expérience passée ?

3. Sur quelle thématique envisagez-vous de proposer une formation ? (à cocher)

Axe 1 : Faire des choix raisonnés sur les solutions digitales les plus adaptées à son exploitation et anticiper les différents impacts

Des études de terrain ont montré que l'adoption d'outils numériques a des impacts sur l'organisation du travail, sur l'autonomie de décision, sur le rapport aux animaux pour les éleveurs ...

- Savoir définir ses besoins et évaluer les gains /impacts/ risques en terme économique mais également organisationnel / Bien faire définir le type de confort ou de gain en terme de production et d'organisation du travail que souhaite l'agriculteur : ce que je veux déléguer à l'outil, ce que je veux garder ; s'agit-il de diminuer mon temps de travail , de réduire les contraintes ?
- Pouvoir porter un regard critique sur les solutions proposées pour être acteur dans la relation fournisseur et faire les bons choix / Quelles solutions choisir ? par quoi commencer ? quelle est la solution la plus satisfaisante par rapport à mes besoins et mon investissement ? Maîtriser le vocabulaire utilisé par les fournisseurs ...
- Anticiper les impacts pour s'y préparer : au-delà de l'aspect économique; un des facteurs de réussite de l'adoption des outils numériques est que ces impacts soient anticipés et pensés en amont du choix des solutions numériques .

Axe 2 : Maîtriser l'usage des outils numériques et le traitement des données issues de ces outils

Au-delà de la prise en main des outils et des questions techniques relatives à son utilisation les besoins



sont :

- Savoir sélectionner les informations issues de capteurs, du robot de traite, d'une console de guidage ...
- Savoir les utiliser, les analyser pour en faire des outils d'aide à la décision
- Redéfinir mon organisation, mon pilotage au regard de l'outil numérique et des données qui sont produites

Il pourra s'agir de **comprendre le fonctionnement des capteurs, réseaux de capteurs et objets connectés pour contribuer à l'élaboration de solutions numériques simples et bas coût** : apprendre à construire des outils numériques simples répondant à des usages immédiats .

□ Axe 3 : Appréhender les enjeux autour des données agricoles produites et utilisées en agriculture numérique afin de mieux les maîtriser

Cet enjeu concerne plutôt les responsables professionnels agricoles qui doivent prendre en compte la question de la donnée produite en agriculture, prendre conscience de sa valeur et de son utilisation.

Des formations spécifiques sur ce sujet pourraient être mises en place pour ces responsables agricoles et une sensibilisation des agriculteurs sur cet enjeu peut être intégrée sur les formations répondant aux enjeux précédents, notamment sur la problématique du consentement.

4. Pouvez-vous nous dire, en quoi le projet accompagné aura une dimension utile, concrète, appliquée aux exploitations ?

5. La formation envisagée est-elle nouvelle pour votre structure ? pourquoi est-elle innovante ?



6. Savez-vous où se réalisera la formation envisagée ?

7. Les objectifs du parcours de formation

8. L'architecture du parcours de formation (tel qu'imaginé à ce stade)

Objectifs pédagogiques des séquences de formation	Contenu	Modalités pédagogiques	Durée

9. La durée du parcours de formation (tel qu'imaginé à ce stade) :



--

10. Les moyens humains internes et externes mobilisés (ingénieur formation - formateur - partenaires ...) pour concevoir et mettre en œuvre le parcours de formation ou pour la mobilisation des stagiaires

Nom prénom	Structure	Profil	Rôle dans le projet

11. Le planning prévisionnel de mise en œuvre du projet

Etapes du projet	Descriptif	Echéances
Date de réalisation du parcours de formation		

12. Le budget du projet de formation (estimation qui sera affinée lors du dépôt de la demande de financement à VIVEA)

Postes de dépenses	Montants TTC	Coût ramené à l'heure/stagiaire
Conception du dispositif		
Mise en œuvre du parcours de formation		
Coût spécifique lié à l'innovation demandée		
Autres coûts		
Total		